

LES TROPHEES DE L'AGRO-ECOLOGIE

Edition 2023-2024

Catégorie : « Prix de l'Enseignement agricole »

Les établissements d'enseignement agricole de Polynésie française sont invités à concourir aux trophées de l'agroécologie 2023-2024 organisés par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Le concours est ouvert aux classes des établissements de l'enseignement agricole.

Il vise à récompenser une classe ayant construit une démarche de reconception vers l'agrologie d'une exploitation et des stratégies liées aux transitions de la production et de la vente. L'exploitation peut être celle rattachée à l'établissement agricole ou une exploitation indépendante.

Le projet présenté aura été construit durant l'année scolaire 2022-2023 ou durant le premier trimestre de l'année scolaire 2023-2024.

Critères d'évaluation :

Les candidatures seront évaluées en fonction de :

- La pertinence du diagnostic,
- De la construction du plan d'actions de reconception,
- Du degré d'implication des élèves,
- De la cohérence de la démarche.

Prix de l'enseignement agricole : 7 000 € offert par le Crédit Agricole entre les lauréats soit 835 300 F CFP

Dossier de candidature : Formulaire joint à remplir

Calendrier du concours :

Dépôt des candidatures : avant le 15 décembre 2023 auprès de la direction de l'agriculture (Bureau stratégie et économie)

Evaluation nationale

Remise des prix : lors du salon international de l'agriculture 2024

Réception des candidatures et renseignements :

Auprès de la direction de l'agriculture,
Bureau Stratégie et Economie
BP 100 – 98 713 Papeete – Tahiti – Polynésie française

Renseignements : Christine Wong – Téléphone 40 42 35 17 – Courriel :

christine.wong@administration.gov.pf

Pièce jointe : Dossier de candidature pour la catégorie « Prix de l'enseignement agricole »